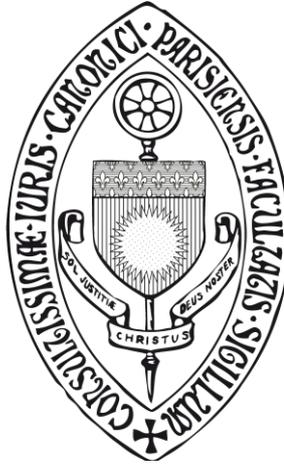


FACULTE DE DROIT CANONIQUE



Programme 2018-2019

DIPLOMES CANONIQUES EN DROIT CANONIQUE

- **Licence** canonique en Droit canonique
- **Doctorat** canonique en Droit canonique

DIPLOMES PROPRES DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

- 3 Certificats Universitaires en Droit canonique spécialisés (C.U.D.C.) en ligne ou en présentiel
- Diplôme Universitaire Supérieur en Droit canonique (D.U.S.D.C.)
- Capacité doctorale
- Habilitation à préparer une thèse, conjointe au Master 2 « Histoire du Droit et du Droit canonique » de l'Université Paris-Sud XI – Faculté Jean Monnet de Sceaux

COLLOQUES, SESSIONS & JOURNEES D'ETUDES

LE SITE WWW.DROITCANONIQUE.FR

FORMATION PERMANENTE

Date de parution : juin 2018

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	5
1. LA FACULTE DE DROIT CANONIQUE DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS : UNE INSTITUTION RECONNUE	5
2. LA FACULTE DE DROIT CANONIQUE DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS : UN LIEU D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE	5
3. ORGANISATION ET CONTACTS	5
3. CALENDRIER UNIVERSITAIRE	7
II. ORGANISATION DES ÉTUDES	8
1. PRESENTATION DES DIPLOMES	8
A. Diplômes canoniques en Droit canonique :	8
B. Diplômes en Droit canonique propres à l'Institut catholique de Paris	9
C. Présentation de l'enseignement à distance	10
2. CURSUS DES DIPLOMES CANONIQUES	11
A. Programme de Licence ecclésiastique en Droit canonique	11
B. Programme du Doctorat canonique en Droit canonique	25
3. CURSUS DES DIPLOMES PROPRES A L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS	27
A. Deuxième cycle	27
B. Troisième cycle	28
IV. LE CORPS ENSEIGNANT	31
1. ENSEIGNANTS CHERCHEURS A LA FACULTE DE DROIT CANONIQUE	31
2. CHARGES D'ENSEIGNEMENT	31
3. ENSEIGNANTS EXTERIEURS	32
4. PROFESSEURS INVITES EN 2018-2019	32
V. LES RESSOURCES ET BIBLIOTHEQUES	33
1. UN SITE DE REFERENCE A DISPOSITION DE CHACUN : WWW.DROITCANONIQUE.FR	33
2. LA BIBLIOTHEQUE DE LA FACULTE DE DROIT CANONIQUE	33
3. LES AUTRES BIBLIOTHEQUES DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS	33
VI. LA RECHERCHE	35
1. LIEUX DE RECHERCHE	35
A. Le Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris	35
B. La recherche à la Faculté de Droit canonique	35

C. Autres lieux de recherche	35
2. LE PROGRAMME EUROPEEN GRATIANUS-SOCRATES	36
3. EVENEMENTS FACULTAIRES	36

VII. INSCRIPTIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES **37**

1. INSCRIPTIONS	37
A. Candidature d'un étudiant	37
B. Démarches d'un étudiant ressortissant d'un pays hors de l'Union Européenne	38
C. Auditeur validant ou auditeur non validant	39
2. DROITS D'INSCRIPTION	40
A. Présentation	40
B. Montants des droits d'inscription	40
C. Modalités de règlement	43
3. AUTRES DEMARCHES	43
A. Bourses	43
B. Équivalences	44
C. Abandon d'études	44
D. Conditions d'annulation	44

VIII. SERVICES DESTINES AUX ÉTUDIANTS DE L'ICP **45**

1. DELEGATION A LA VIE DU CAMPUS	45
2. INFORMATIQUE	46
3. ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS DE LA FACULTE DE DROIT CANONIQUE	46

IX. INDEX DES ENSEIGNANTS CITES **47**

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. La Faculté de Droit canonique de l'Institut Catholique de Paris : une institution reconnue

La Faculté de Droit canonique est une faculté ecclésiastique depuis 1895. Elle appartient aux réseaux des universités et facultés ecclésiastiques – 180 institutions environ en Europe – et au réseau des 42 institutions enseignant le Droit canonique. Elle est régie par la Constitution apostolique *Veritatis Gaudium* du pape François, publiée le 8 décembre 2017, par le Décret *Novo codice* de la Congrégation pour l'Éducation catholique du 2 septembre 2002, par l'Instruction « Les études de Droit canonique à la lumière de la réforme du procès matrimonial du 3 mai 2018 et par ses propres statuts. Elle est, avec les Facultés de Théologie et Sciences Religieuses (*Theologicum*), de Philosophie, de Sciences Sociales et Économiques (*FASSE*), de Lettres, et d'Éducation, l'une des facultés de l'Institut catholique de Paris, établissement privé d'enseignement supérieur d'intérêt général (EESPIG), fondé en 1875. Elle contribue à la diffusion et à l'enseignement de la science canonique par de multiples partenariats.

2. La Faculté de Droit canonique de l'Institut Catholique de Paris : un lieu d'enseignement et de recherche

La Faculté de Droit canonique est une Faculté de spécialité. Elle prépare aux grades académiques canoniques en Droit canonique de deuxième et de troisième cycles qu'elle confère au nom du Saint-Siège. Elle délivre aussi des diplômes propres.

Lieu d'excellence, elle a pour mission de promouvoir et d'approfondir l'étude du Droit canonique et des sciences connexes (notamment dans le domaine des relations Église/État). Elle assure aux étudiants, clercs ou laïcs, une formation approfondie, les initie à la connaissance des sources et leur fait acquérir le jugement critique et les méthodes nécessaires, tant pour la pratique de la recherche scientifique que pour l'exercice de l'enseignement ou de missions ecclésiales.

3. Organisation et contacts

Doyen : M. l'abbé Ludovic DANTO

Vice-Doyen : M. l'abbé Cédric BURGUN

Secrétaire du Doyen : Mme Cécile MADEDDU

+33 (0)1 44 39 52 82 – droit.canonique@icp.fr

Secrétaire universitaire : Mme Elisabeth de SAINT-EXUPERY

+33 (0)1 70 64 29 78 - etudes.droit.canonique@icp.fr

Le Doyen et le Vice-Doyen reçoivent sur rendez-vous pris auprès du secrétariat.

⇒ **Horaires d'ouverture du secrétariat :**

9h00 - 12h30 & 14h00 -17h00 du lundi au vendredi

La Faculté de Droit canonique est fermée au mois d'août

| Bibliothécaire : Mme Anne-Laure PASCAL

+33 (0)1 44 39 52 31 ♦ bibliotheque.canonique@icp.fr

⇒ **Horaires d'ouverture de la Bibliothèque :** mêmes horaires que le secrétariat.

La bibliothécaire est présente le :

- Jeudi : 14h-19h
- Vendredi : 9h-12h et 13h-18h

3. Calendrier Universitaire

1^{ER} SEMESTRE

Jeudi 13 septembre et vendredi 14 septembre 2018	Session de rentrée de la Faculté de Droit canonique (célébration facultaire de la messe du S. Esprit)
Lundi 17 septembre	Début du 1 ^{er} semestre
Mardi 2 octobre	Messe de rentrée à 11h Rentrée de la Vie étudiante à 12h Rentrée académique à 18h (ou le 28 novembre)
Du samedi 27 octobre soir au lundi 5 novembre matin	Vacances de Toussaint
Mardi 4 décembre	Fête patronale de l'I.C.P., messe à 12h15
Du samedi 22 décembre 2018 soir au lundi 7 janvier 2018 matin	Vacances de Noël
Semaine de révision (pas de cours) : du 7 au 12 janvier 2019	
Semaine d'examens : du 14 au 18 janvier 2019	
Semaine de rattrapage : du 4 au 8 février 2019	
Samedi 20 janvier au soir	Fin du premier semestre

2^{EME} SEMESTRE

Lundi 21 janvier 2019	Début du 2 ^{ème} semestre
Jeudi 24 janvier	Cérémonie des vœux à 18h (célébration facultaire de la messe à 12h15)
Mardi 29 janvier	Fête de saint Thomas d'Aquin, messe à 12h15
Du vendredi 23 février au soir au lundi 11 mars au matin	Vacances d'hiver
Du 25 au 30 mars 2019	Voyage d'études facultaire (pas de cours)
Du mercredi 17 soir au lundi 22 avril	<i>Triduum pascal</i> (pas de cours)
Du vendredi 19 avril au soir au lundi 6 mai au matin	Vacances de printemps
Mercredi 8 mai	Armistice 1945 (férié)
Jeudi 16 mai	Célébration facultaire de la messe de S. Yves
Jeudi 30 mai	Ascension (férie)
Lundi 10 juin	Pentecôte (férié)
Date limite pour le dépôt des mémoires : mercredi 29 mai 2019	
Semaine de révision (pas de cours) : du 3 au 7 juin 2019	
Semaine d'examens : du 11 juin au 14 juin 2019	
Semaine de rattrapage : du 24 au 28 juin 2019	
Semaine de soutenance des mémoires : du 24 au 28 juin 2019	
Vendredi 6 juillet au soir	Fin de l'année universitaire I.C.P.

II. ORGANISATION DES ÉTUDES

1. Présentation des diplômes

A. Diplômes canoniques en Droit canonique :

- **La Licence ecclésiastique en Droit canonique** : pour être admis en Licence, l'étudiant doit être titulaire du Baccalauréat canonique en Théologie ou avoir effectué une Propédeutique (niveau 1^{er} cycle, correspondant à quatre semestres ou deux ans). Les étudiants qui peuvent prouver qu'ils ont déjà validé certaines matières du 1^{er} cycle dans une Faculté ou un Institut universitaire approprié peuvent être dispensés des cours correspondants.

Le parcours de Licence forme six semestres, répartis en trois ans. Pour obtenir la Licence, l'étudiant doit avoir validé toutes les disciplines du programme et présenté avec succès un mémoire de Licence ou réussi un examen final de synthèse

N.B. : La connaissance du latin est une nécessité pour tout canoniste, que ce soit pour lire dans leur version originale les textes conciliaires et canoniques ainsi que les sentences des tribunaux du Siège Apostolique, ou pour recourir aux sources du Droit canonique. Pour les étudiants en Licence nouvellement inscrits à la Faculté, une formation de base en latin ou une mise à niveau peut être rendue obligatoire.

- **Le Doctorat ecclésiastique en Droit canonique** peut être préparé à la Faculté, éventuellement en même temps que le Doctorat en Droit (Faculté Jean-Monnet de Sceaux, Université de Paris-Sud XI). Le doctorant participe aux activités de l'École doctorale de l'Institut Catholique de Paris (voir page 35).

Un étudiant inscrit en thèse peut bénéficier, sous certaines conditions, de 56 heures de formation dans une langue étrangère (anglais, allemand, espagnol ou italien) à l'Institut Catholique de Paris.

La Faculté de Droit canonique propose deux modalités pour préparer un doctorat :

- 1^{ère} modalité : **programme canonique facultaire**. Conformément à la Constitution Apostolique *Veritatis Gaudium* et au Décret *Novo Codice*, les étudiants qui sont titulaires de la Licence ecclésiastique en Droit canonique peuvent être directement admis en première année de Doctorat, en sortant de la Licence. L'inscription en 1^{ère} année de Doctorat comporte nécessairement, outre le début de la préparation de la thèse, le suivi de quelques cours et séminaires organisés dans le cadre de la Faculté de Droit canonique. L'étudiant peut obtenir alors une Capacité doctorale (diplôme propre de l'I.C.P.).
- 2^{ème} modalité : **programme de collaboration avec l'Université de Paris-Sud XI**. Dans le cadre d'une Convention passée entre la Faculté de Droit canonique de l'Institut Catholique de Paris et la Faculté Jean-Monnet de Sceaux de l'Université de Paris-Sud XI, les étudiants titulaires de la Licence ecclésiastique en Droit canonique peuvent effectuer un double cursus (aux plans canonique et civil), en préparant, l'année qui suit l'obtention de la Licence, le programme en vue de l'obtention du diplôme de Master 2 « Histoire du Droit et du Droit canonique » conjoint à l'Habilitation à préparer une thèse en Droit canonique de la Faculté de Droit canonique. Par la

suite, les étudiants titulaires de ce Master 2 peuvent être admis en première année de doctorat, avec une double inscription dans l'une et l'autre Facultés, en préparant une seule et même thèse qui fera l'objet d'une soutenance devant un double jury canonique et civil¹.

B. Diplômes en Droit canonique propres à l'Institut catholique de Paris

- **Les Certificats Universitaires de Droit Canonique (C.U.D.C.)** valident des formations courtes spécialisées (8 matières). Ils permettent d'acquérir un premier degré de connaissance universitaire des institutions ecclésiales et du Droit canonique. **Ces formations sont proposées en présentiel (les étudiants assistent aux cours) ou en suivant les enseignements en ligne** (voir p. 10 la présentation des cours en ligne). Trois spécialisations sont proposées :
 - 1- Certificat Universitaire en Droit canonique spécialisation « **Officialité** »
 - 2- Certificat Universitaire en Droit canonique spécialisation « **Chancellerie diocésaine et administration des biens** »
 - 3- Certificat Universitaire en Droit canonique spécialisation « **Vie consacrée** »
- **Le Diplôme Universitaire Supérieur de Droit canonique (D.U.S.D.C.)** se prépare en 3 ans à temps plein. Pour l'obtenir, l'étudiant doit avoir validé toutes les disciplines du programme de 2^{ème} cycle et avoir présenté avec succès un mémoire (niveau Master 1 avec possibilité d'accéder sur dossier au Master 2 conjoint « Histoire du Droit et du Droit canonique », mais à titre civil exclusivement, c'est-à-dire en étant seulement inscrit à la Faculté Jean-Monnet de Sceaux).
- **La Capacité doctorale** se prépare au cours de la première année de doctorat, pour les étudiants qui ont choisi le programme doctoral canonique facultaire. Ce diplôme est obtenu en validant les cours et séminaires de troisième cycle dispensés par la Faculté de Droit canonique à savoir : « Droit canonique » (cours), « Droit français des religions », « Philosophie du Droit » et « Droit civil ecclésiastique comparé » (séminaires).
- **L'Habilitation à préparer une thèse correspond à un Diplôme propre de l'I.C.P. conjoint au Master 2** en « Histoire du Droit et du Droit canonique » de l'Université de Paris-Sud XI (Faculté de Droit Jean-Monnet de Sceaux) se prépare à la suite de l'obtention de la Licence ecclésiastique pour ceux qui ont choisi le programme de collaboration avec l'Université de Paris-Sud XI. Les cours et séminaires ont lieu de la fin septembre à la fin mars. Outre la validation des matières du programme, la soutenance d'un mémoire est nécessaire pour l'obtention du diplôme. L'Habilitation (conjointe au Master 2 de l'Université de Paris-Sud XI) s'effectue en un an¹.

Condition d'admission : être titulaire de la Licence ecclésiastique en Droit canonique (se renseigner auprès du secrétariat de la Faculté pour connaître la date limite du dépôt des candidatures).

¹ Cette modalité est proposée aux étudiants sous réserve de l'ouverture du programme à la Faculté Jean-Monnet de Sceaux, Université Paris-Saclay

C. Présentation de l'enseignement à distance

La Faculté de Droit canonique en ligne propose via Internet un ensemble de cours du deuxième cycle selon une pédagogie adaptée, valorisant l'interaction entre les étudiants grâce à des forums.

Les cours donnés à la Faculté sont filmés et mis en ligne sur un espace dédié chaque semaine ; ils restent disponibles pour les étudiants inscrits pendant un mois. Un forum permet aux étudiants à distance de poser les questions qu'ils souhaitent. La validation se fait sous forme de travaux remis sur cet espace numérique de travail.

Prévus pour des personnes dont l'emploi du temps ne permet pas de se déplacer facilement sur le campus de l'Institut catholique de Paris, ces enseignements constituent à la fois une porte d'entrée dans la formation canonique universitaire et une alternative partielle aux étudiants déjà engagés dans l'un des programmes de deuxième cycle.

2. Coursus des diplômes canoniques

A. Programme de Licence ecclésiastique en Droit canonique

① Condition d'admission – la propédeutique

Pour préparer une Licence ecclésiastique en Droit canonique, l'étudiant doit avoir :

- soit obtenu le Baccalauréat canonique en Théologie ;
- soit validé une Propédeutique (quatre semestres – deux ans) ;
- soit obtenu une équivalence de la Commission d'équivalence de la Faculté de Droit canonique.

Pour obtenir cette équivalence, il faut que l'étudiant puisse prouver qu'il a déjà validé les matières du programme de Propédeutique dans une Faculté ou un Institut universitaire approprié. Cette équivalence peut être totale ou partielle. Si l'étudiant a obtenu une équivalence partielle, il doit obligatoirement valider le reste du programme de Propédeutique.

La propédeutique est un premier cycle de quatre semestres, destinée aux étudiants qui n'ont pas la formation requise en Philosophie, Théologie et Latin pour être admis en second cycle. Le cours d'« Introduction au Droit canonique » est assuré par la Faculté de Droit canonique. Certains cours (Ecclésiologie, Latin 1) sont assurés par la Faculté de Théologie en partenariat avec la Faculté de Droit canonique. Les autres cours sont dispensés par les Facultés de Philosophie et de Théologie, ainsi qu'à l'Institut d'Études Religieuses de l'Institut Catholique de Paris (pour la présentation de ces différentes matières, se reporter aux brochures propres à ces Facultés).

N.B. : *Pour ce programme de Propédeutique, l'emploi du temps sera à préciser avec le Doyen de la Faculté de Droit canonique et chacun des organismes concernés.*

	Titre	Heures	ECTS	Total par semestre des ECTS
Propédeutique 1, semestre 1				
	Introduction à la philosophie	24h	4	
	Anthropologie philosophique	24h	5	
	Philosophie morale	24h	5	
	Introduction à l'Ancien Testament	24h	8	
	Introduction au Nouveau Testament	24h	8	
	<i>Total semestre</i>			30
Propédeutique 1, semestre 2				
	Métaphysique	24h	6	
	Théologie fondamentale	24h	8	
	Dogme : théologie trinitaire	24h	8	
	Morale fondamentale	24h	8	
	<i>Total semestre</i>			30

Propédeutique 2, semestre 3			
Initiation au latin	48h	6	
Dogme : <i>Traité de la Grâce</i>	24h	8	
Dogme : Christologie	24h	8	
Dogme : Théologie sacramentaire	24h	8	
<i>Total semestre</i>			30
Propédeutique 2, semestre 4			
Dogme : ecclésiologie	24h	8	
Morale sexuelle et familiale	24h	4	
Morale politique et sociale	24h	4	
Introduction au Droit canonique	24h	8	
Initiation au latin	24h	6	
<i>Total semestre</i>			30
TOTAL		120	120

② Programme de la Licence ecclésiastique en Droit canonique

	Titre	Heures	ECTS	Coeffi cients	Total par semestre des ECTS
Licence 1 - Semestre 1					
	Introduction au Droit canonique	24h	4	2	
	Droit romain	18h	3	1	
	Histoire des institutions	24h	3	1	
	Histoire des sources	24h	3	1	
	Philosophie du Droit	18h	3	1	
	Organisation de l'Église 1 : Eglise Universelle	24h	4	2	
	Droit civil et canonique des biens	36h	5	3	
	Normes générales	24h	5	3	
<i>Total semestre</i>					30
Licence 1 - Semestre 2					
	Latin 1	48h	3	1	
	Droit canonique du mariage 1	24h	5	3	
	Procédure canonique 1	24h	5	3	
	Droit canonique liturgique et sacramentaire	24h	5	3	
	Droit public externe, droit concordataire	18h	3	1	
	Fonction d'enseignement	24h	4	2	
	Séminaire méthodologique	36h	5	3	
<i>Total semestre</i>					30

Licence 2 - Semestre 3			
Latin 2	24h	3	1
Droit canonique des personnes physiques	24h	4	2
Droit canonique pénal 1	24h	5	3
Droit canonique des personnes juridiques	24h	4	2
Procédure canonique 2	24h	5	3
Liberté religieuse, laïcité, droit européen	24h	4	3
Séminaire thématique d'approfondissement	36h	5	3
<i>Total semestre</i>			30
Licence 2 - Semestre 4			
Droit des relations œcuméniques	24h	3	1
Droit canonique de la vie consacrée	24h	4	2
Droit canonique du mariage 2	12h	5	3
Droit canonique oriental	24h	3	1
Jurisprudence canonique matrimoniale	24h	5	3
Droit pénal spécial et droit de la pénitence	24h	5	3
Gouvernement, offices et ministères sacrés	18h	5	3
<i>Total semestre</i>			30
Licence 3 - Semestre 5			
Sociologie du Droit canonique	18h	3	1
Organisation de l'Église 2 : Eglises particulières	18h	4	2
Mémoire		18	7
Séminaire thématique d'approfondissement	36h	5	3
<i>Total semestre</i>			30
Licence 3 - Semestre 6			
Théologie du Droit canonique	18h	3	1
Latin 3	36h	3	1
Médecine canonique	24h	3	1
Stage	36h	3	1
Mémoire		18	8
<i>Total semestre</i>			30
Nombre total de crédits obtenus :			180

N.B. : Si certains cours ont lieu chaque année, la plupart des cours sont donnés un an sur deux. C'est pourquoi, le programme de Licence tel qu'il figure ci-dessous est réparti en fonction de l'alternance année A / année B (voir ci-après).

COURS DONNES CHAQUE ANNEE :

N.B. : le sigle @ présent à côté de certains titres de cours signifie que le cours est dispensé à la Faculté de Droit canonique mais également disponible en ligne.

Ces cours sont normalement dispensés au 1^{er} semestre.

- Droit canonique du mariage 1 @
- Droit canonique du mariage 2 @
- Introduction au Droit canonique @
- Procédure canonique 1 @
- Séminaire de méthodologie
- Séminaire thématique d'approfondissement (2^{ème} et 3^{ème} année de Licence)
- Latin 1 – Débutants
- Latin 2 – Révision et approfondissement
- Latin 3 – Latin canonique

ANNEE A : 2018-2019

Semestre 1

- Droit canonique et civil des biens @
- Droit de la vie consacrée @
- Droit public externe, droit concordataire @
- Droit romain
- Histoire des institutions

Semestre 2

- Droit des relations œcuméniques
- Droit français de la famille @
- Droit pénal spécial et droit de la pénitence
- Jurisprudence canonique matrimoniale @
- Liberté religieuse, laïcité et droit européen @
- Médecine canonique
- Normes générales @]
- Organisation de l'Eglise 1 : Eglise universelle @
- Organisation de l'Eglise 2 : Eglises particulières @

ANNEE B : 2019-2020

Semestre 1

- Droit canonique des personnes juridiques @
- Droit canonique des personnes physiques @
- Droit liturgique et sacramentaire @
- Sociologie du Droit canonique

Semestre 2

- Droit canonique oriental
- Droit pénal général
- Fonction d'enseignement
- Histoire des sources
- Procédure canonique 2 @
- Philosophie du Droit
- Théologie du Droit canonique @
- Gouvernement, offices et ministères sacrés @

1^{er} semestre 2018-2019

	Mercredi		Jeudi		Vendredi	
Matin	11h-12h Latin 1 Pascale BERMON	10h-13h Droit canonique et civil des biens @ Philippe GREINER	9h30-10h30 Droit canonique du mariage 2 @ Ludovic DANTO		9h-11h Droit canonique du mariage 1 @ Emmanuel PETIT	9h30-11h Latin 3 Annie TALAZAC-LAURENT
			10h30-12h Droit public externe, Droit concordataire Cédric BURGUN		<i>En alternance avec le cours de vie consacrée</i> 11h-12h30 Droit romain Olivier ECHAPPE	<i>En alternance avec le cours de Droit romain</i> 11h-13h Droit canonique de la vie consacrée @ Philippe TOXE
Après-midi	14h-15h Latin 1 TD Pascale BERMON		14h-16h Introduction au Droit canonique @ Cédric BURGUN	14h30-17h30 Séminaire thématique d'approfondissement <i>14h30 - sous-groupes</i> <i>16h - séance générale</i>	14h-15h30 Droit romain Olivier ECHAPPE	14h-16h Droit canonique de la vie consacrée @ Philippe TOXE
	15h-17h Latin 2 Pascale BERMON		17h30-19h30 Procédure 1 @ Bruno GONÇALVES	17h30-19h30 Droit français de la famille @ Philippe GREINER		
	17h-19h Histoire des institutions François-Régis DUCROS					

2^{ème} semestre 2018-2019

		Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	9h-11h Ecclésiologie François MOOG	10h-12h Liberté religieuse, laïcité droit européen @ Philippe GREINER	9h-12h Séminaire méthodologique 9h - sous-groupes 10h30 - séance générale Cédric BURGUN et Christian PAPONAUD	10h-12h Droit des relations œcuméniques Emmanuel de VALICOURT et Frédéric CHAVEL
	11h-12h Latin 1 Pascale BERMON		9h-12h Normes générales @ Ludovic DANTO	
Après- midi	14h-15h Latin 1 TD Pascale BERMON	14h30-16h30 Latin 3 Olivier ECHAPPÉ	14h-16h Organisation de l'Eglise 1 : Eglises particulières@ Cédric BURGUN	14h-16h Organisation de l'Eglise 2 : Eglise Universelle @ Ludovic DANTO
	15h-17h Latin 2 Pascale BERMON		16h-18h Droit canonique pénal spécial et droit de la pénitence Bruno GONÇALVES	
	17h-19h Jurisprudence canonique matrimoniale @ Christian PAPONAUD	18h30-20h30 Médecine Charles-Eric HAUGUEL		

③ Contenu des enseignements en Licence (Année A : 2018-2019)

SEMESTRE 1

Droit canonique et civil des biens @

Semestre 1 (36h)

Philippe GREINER

Mercredi 10h-13h

19/09, 26/09, 3/10, 10/10, 17/10, 24/10, 7/11, 14/11, 21/11, 28/11, 5/12, 12/12

L'Eglise possède un patrimoine. Après en avoir précisé son origine et sa finalité, nous étudierons le statut canonique des biens et les règles de leur administration. Nous prendrons aussi en compte la législation civile relative aux biens.

Histoires des institutions

Semestre 1 (24h)

François-Régis DUCROS

Mercredi 17h-19h

19/09, 26/09, 3/10, 10/10, 17/10, 24/10, 7/11, 14/11, 21/11, 28/11, 5/12, 12/12

Ce cours est consacré à la mise en place des structures de gouvernement dans l'Eglise et de leurs rapports avec la puissance publique, depuis ses origines jusqu'à la période contemporaine. Il s'agit de comprendre comment l'Eglise s'est inscrite dans l'histoire des hommes, non comme une idéologie abstraite mais comme une réalité sanctifiante.

Droit canonique du mariage @

Semestre 1 (12h)

Ludovic DANTO

Jeudi 9h30-10h30

20/09, 27/09, 4/10, 11/10, 18/10, 25/10, 8/11, 15/11, 22/11, 29/11, 6/12, 13/12

Le cours se présente de manière interactive et sous la forme d'un séminaire : à partir de la présentation d'articles et/ou de chapitres de livres restitués par des étudiants, les participants approfondissent des éléments de la Doctrine du mariage canonique vus pendant le cours de « Droit canonique du mariage 1 »

Droit public ecclésiastique et droit concordataire @

Semestre 1 (18h)

Cédric BURGUN

Jeudi 10h30-12h

20/09, 27/09, 4/10, 11/10, 18/10, 25/10, 8/11, 15/11, 22/11, 29/11, 6/12, 13/12

Ses rapports et des accords diplomatiques sont établis au nom de l'Eglise catholique romaine par le Saint Siège avec des Etats et des organisations internationales gouvernementales. Après avoir étudié les différents organismes de représentation diplomatique du Saint-Siège, nous étudierons quelques points précis de divers concordats ainsi que des grands sujets internationaux sur lesquels le Saint-Siège s'implique.

Introduction au Droit Canonique @

Semestre 1 (24h)

Cédric BURGUN

Jeudi 14h à 16h

20/09, 27/09, 4/10, 11/10, 18/10, 25/10, 8/11, 15/11, 22/11, 29/11, 6/12, 13/12

Dans l'Église catholique deux Codes de Droit canonique sont actuellement en vigueur : l'un s'adresse aux fidèles de l'Église latine et l'autre à ceux des Églises orientales catholiques. Dans ce cours, l'accent sera mis sur le Code du Droit canonique de l'Église latine. Ses fondements, ses sources, son lien avec le Concile Vatican II ainsi que ses caractéristiques, feront ressortir son originalité ainsi que sa distinction d'avec le Droit séculier et des Droits ou des disciplines d'autres confessions chrétiennes ou d'autres religions. Quelques questions de méthodologie du Droit canonique seront également abordées afin de donner des outils pour entrer dans la matière.

Séminaire d'approfondissement thématique (2^{ème} et 3^{ème} années de Licence)

Semestre 1 (36h)

Bruno Gonçalves

Sous-groupe : Jeudi 14h30-16h

Séance générale : Jeudi 16h-17h30

20/09, 11/10, 18/10, 25/10, 8/11, 15/11, 22/11, 29/11, 6/12, 13/12, 14/12 (16h-19h),
20/12 (14h30-17h30)

Le séminaire sera organisé en plusieurs temps comportant notamment une intervention magistrale, une séance par groupe et une séance plénière.

Le thème de l'année 2018-2019 sera : « Le droit pénal canonique de l'Église entre efficacité, réforme et réalités sociétales ».

Procédure canonique 1 @

Semestre 1 (24h)

Bruno GONÇALVES

Jeudi 17h30-19h30

20/09, 11/10, 18/10, 25/10, 8/11, 15/11, 22/11, 29/11, 30/11 (16h-18h), 6/12, 7/12 (16h-18h),
13/12

Après une brève présentation de la diversité et de l'originalité des procédures canoniques, on décrira l'organisation des tribunaux ecclésiastiques et leur fonctionnement, Compte tenu de leur importance numérique, une attention plus particulière sera portée aux procès en déclaration de nullité de mariage notamment du fait des changements initiés par le *motus proprio Mitis iudex*.

Droit français de la famille @

Semestre 1 (24h)

Philippe GREINER

Jeudi 17h30-19h30

20/09, 27/09, 4/10, 11/10, 18/10, 25/10, 8/11, 15/11, 22/11, 29/11, 6/12, 13/12

Le droit de la famille est un domaine du droit privé dont l'évolution s'est accélérée ces dernières années. Le canoniste ne peut ignorer comment aujourd'hui sont pris en compte par le droit civil français : les fiançailles, le mariage, le divorce, la conclusion d'un PACS, le concubinage, la filiation, ainsi que l'autorité parentale.

Droit canonique du mariage @

Semestre 1 (24h)

Emmanuel PETIT

Vendredi 9h-11h

21/09, 28/09, 5/10, 12/10, 19/10, 26/10, 9/11, 16/11, 23/11, 30/11, 7/12, 14/12

« Consensus facit nuptias » : Le cours de Droit canonique du mariage et de la famille présente la conception chrétienne de l'union matrimoniale. Nous étudierons les conditions de validité du mariage (empêchement, intégrité du consentement et forme de la célébration) et la manière dont le Droit assume l'échec de la vie conjugale (séparation, dissolution, nullité du mariage).

Latin 3 – Latin canonique

Semestre 1 (18h)

Annie TALAZAC-LAURENT

Vendredi 9h30-11h

21/09, 28/09, 5/10, 12/10, 19/10, 26/10, 9/11, 16/11, 23/11, 30/11, 7/12, 14/12

Une fois la maîtrise convenable de la langue latine acquise et ses conditions d'entretien établies, il importe d'entrer davantage dans l'étude de la latinité de la jurisprudence canonique (Rote romaine, Signature apostolique).

Droit romain

Semestre 1 (18h)

Olivier Echappé

Vendredi 11h-12h30 et vendredi 14h-15h30

(1 semaine sur 2)

21/09, 5/10, 19/10, 9/11, 23/11, 7/12

Le droit canonique a largement utilisé les catégories du droit romain, dont il procède comme d'autres droits modernes. Une approche de l'histoire de ce droit romain, et de certaines de ses branches (mariage, procédure) apparaît donc indispensable à la formation des canonistes.

Droit de la vie consacrée @

Semestre 1 (24h)

Philippe Toxé

Vendredi 11h-13h et vendredi 14h-16h

(1 semaine sur 2)

28/09, 12/10, 26/10, 16/11, 30/11, 14/12

Le droit prend en compte la vocation à la vie consacrée et sa réalisation en institut ou en vie solitaire. En quoi consiste l'état de « vie consacrée » dans l'Eglise ? Comment entrer, demeurer dans cet état de vie éventuellement en sortir ? Quelles sont les structures et les modes de gouvernement des Instituts ? Comment des personnes non consacrées peuvent être associées à ces instituts ? Comment est organisée la collaboration entre les instituts eux-mêmes, avec les Eglises particulières et avec l'Eglise Universelle ?

SEMESTRE 2

Liberté religieuse, laïcité, droit européen @

Philippe GREINER

23/01, 30/01, 6/02, 13/02, 20/02, 13/03, 20/03, 3/04, 10/04, 15/05, 22/05, 29/05

La liberté religieuse concerne à la fois les personnes physiques et les institutions religieuses. Examinant les différents domaines qui s't rapportent dans le contexte du régime français de laïcité, nous explorerons aussi, au plan européen, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en matière religieuse.

Semestre 2 (24h)

Mercredi 10h-12h

Latin 3 – Latin canonique

Olivier ECHAPPE

23/01, 30/01, 6/02, 13/02, 20/02, 13/03, 20/03, 3/04, 10/04

Le troisième niveau de l'enseignement de latin vise à conduire le latiniste déjà confirmé vers une approche du latin spécifiquement canonique, soit au travers d'une présentation historique des textes de tradition ancienne (jusqu'à la fin du XIVème siècle), soit au travers d'une étude du latin dans sa pratique contemporaine.

Semestre 2 (18h)

Mercredi 14h30-16h30

Jurisprudence canonique matrimoniale @

Christian PAPONAUD

23/01, 30/01, 6/02, 13/02, 20/02, 13/03, 20/03, 3/04, 10/04, 15/05, 22/05, 29/05

Ce cours est consacré à la jurisprudence canonique en matière de nullité du mariage. On portera une attention plus particulière aux chefs de nullité les plus fréquemment soulevés. L'enseignement donné s'appuie principalement sur les sentences du Tribunal de la Rote romaine dont la fonction est de veiller à l'unité de la jurisprudence.

Semestre 2 (24h)

Mercredi 17h-19h

Séminaire de méthodologie

Cédric BURGUN et Christian PAPONAUD

24/01, 31/01, 7/02, 14/02, 21/02, 14/03, 21/03, 4/04, 11/04, 9/05, 16/05, 23/05

Ce séminaire permettra aux étudiants d'acquérir les bases méthodologiques du travail universitaire juridique à travers un enseignement didactique et des travaux pratiques.

Semestre 2 (24h)

Sous-groupe : jeudi 9h à 10h30

Séance générale : jeudi 10h30-12h00

Droit des relations œcuméniques

Emmanuel de VALICOURT et Frédéric CHAVEL

24/01, 31/01, 7/02, 14/02, 21/02, 14/03, 21/03, 4/04, 11/04, 9/05, 16/05, 23/05

Ce cours dressera le bilan des engagements œcuméniques institutionnels des Eglises et communautés ecclésiales.

Semestre 2 (24h)

Jeudi 10h-12h

Organisation de l'Eglise 1 : Eglises particulières @

Semestre 2 (24h)

Cédric BURGUN

Jeudi 14h-16h

24/01, 31/01, 7/02, 14/02, 21/02, 14/03, 21/03, 4/04, 11/04, 9/05, 16/05, 23/05

Le cours présentera la constitution propre de l'Eglise particulière et son organisation interne reposant d'une part sur une diversité de communautés, notamment les paroisses, et d'autre part sur un ensemble d'organes et de services. Il consistera en un commentaire critique des canons 368-374 et 460-572.

Droit canonique pénal spécial et droit de la pénitence

Semestre 2 (24h)

Bruno Gonçalves

Jeudi 16h-18h

24/01, 31/01, 7/02, 14/02, 21/02, 14/03, 21/03, 4/04, 11/04, 9/05, 16/05, 23/05

Après avoir étudié en droit pénal général ce qui concerne l'imputabilité des délits et les différents genres de sanction, nous détaillerons dans la première partie de ce cours de droit pénal spécial chacun des délits sanctionnés incluant tant ceux codifiés que ceux qui ne le sont pas.

La seconde partie de cet enseignement sera réservée à l'étude du droit de la pénitence. Le sacrement est en effet une réalité non seulement sacramentelle (c. 959-997) mais également un lieu de rémission de certaines peines canoniques au for interne (c.1357).

Médecine

Semestre 2 (24h)

Charles-Eric HAUGUEL

Jeudi 18h30-20h30

24/01, 31/01, 7/02, 14/02, 21/02, 14/03, 21/03, 4/04, 11/04, 9/05, 16/05, 23/05

Afin d'aider à juger la validité ou non d'un consentement ou d'un engagement dans l'Eglise, ce cours a d'abord pour objet de donner les connaissances médicales nécessaires pour demander, comprendre et apprécier une expertise et ses conclusions. Après un bref rappel anthropologique et un exposé de sémiologie sont abordés les principaux syndromes psychiatriques (personnalités pathologiques, tableaux névrotiques, maladies psychotiques), les déviations et les perversions, les dysfonctionnements sexuels. Ce cours s'adresse également aux personnes qui, dans un diocèse, une congrégation ou une association devraient acquiescer ces notations en vue d'un meilleur exercice de leurs responsabilités.

Normes générales @

Semestre 2 (36h)

Ludovic DANTO

Vendredi 9h-12h

25/01, 1/02, 8/02, 15/02, 22/02, 15/03, 22/03, 5/04, 12/04, 19/04, 10/05, 17/05

La découverte du livre I, dans sa présentation de la Loi, de la coutume, des actes administratifs généraux et particuliers doit permettre une découverte tant du pouvoir de gouvernement décliné sous l'angle législatif et exécutif que d'une lecture transversale des autres Livres du Code..

Organisation de l'Eglise 2 : Eglise Universelle @

Semestre 2 (24h)

Ludovic DANTO

Vendredi 14h-16h

25/01, 1/02, 8/02, 15/02, 22/02, 15/03, 22/03, 5/04, 12/04, 10/05, 17/05, 24/05

Nous étudierons les diverses institutions de l'Eglise universelle qui sont au service de la communion entre les Eglises particulières : au niveau universel, l'organisation du Siège Apostolique et de la Curie romaine notamment avec la Constitution Apostolique *Pastor Bonus*. Nous traiterons aussi des questions du Collège des Cardinaux, du Concile œcuménique et du synode des Evêques. Au niveau local, les instances provinciales, les conciles particuliers et les conférences des Evêques.

③ Matières de Propédeutique assurées par la Faculté de Droit canonique ou en partenariat avec la Faculté de Théologie

ECCLESIOLOGIE

Différents jours et horaires sont proposés pour cette matière :

La foi de l’Eglise (ou Ecclésiologie)

Semestre 2 (24h)

François MOOG

Mercredi 9h-11h

A partir du 24/01/2018

Ce cours d’ecclésiologie fondamentale a pour objectif de rendre compte de la dimension sacramentelle et ecclésiale de la foi. Pour cela, il interrogera l’affirmation du Concile Vatican II selon laquelle l’église est « comme le sacrement » du salut, et son articulation avec la sacramentalité de la foi. Une place sera donnée aux interrogations contemporaines sur l’église, sa mission et sa structure.

La foi de l’Eglise (ou Ecclésiologie) en ligne

Semestre 2 (24h)

François MOOG

à partir du 22/01/2018

A partir des textes de Vatican II, en particulier *Lumen gentium* et *Unitatis redintegratio*, le cours traitera quelques questions fondamentales en ecclésiologie aujourd’hui : le rapport entre mystère théologique et institution historique au sein de la réalité ecclésiale ; l’Église, sacrement de salut pour le monde, et son rapport aux religions non chrétiennes notamment. On s’appuiera sur la distinction entre Royaume, Église et Monde.

LATIN 1

Différents jours et horaires sont proposés pour cette matière :

Latin 1 – Latin chrétien (Débutants)

Annuel (48h)

Pascale BERMONT

*Mercredi 11h-12h
et TD 14h-15h*

Dates à confirmer à la rentrée

La connaissance du latin s’avère rapidement indispensable à tout contact effectif et fructueux avec l’héritage théologique comme avec la tradition liturgique de l’Occident. En mettant les étudiants immédiatement au contact des textes intentionnellement choisis, ce cours d’initiation à la latinité chrétienne fournira tout ensemble la maîtrise suffisante d’un outil et le goût savoureux d’un approfondissement.

Latin 1 – Latin chrétien en soirée

Véronique CAPPAROS

Dates à confirmer à la rentrée

Initiation au latin chrétien à partir d'extraits de la Vulgate, de la liturgie et des actes du concile de Vatican II. Ce cours s'adresse aux vrais débutants en latin et leur permettra d'acquérir vocabulaire, déclinaisons, conjugaison, syntaxe de base. *La validation du latin 1 en soirée se fait en 2 ans.*

*Annuel (24h)
Lundi, 19h-20h*

Latin chrétien 2

Pascale BERMONT

Dates à confirmer à la rentrée

En assurant une révision systématique des éléments fondamentaux de morphologie et de syntaxe, on donnera aux étudiants les instruments de lecture et d'analyse philologique des textes latins de la tradition chrétienne (Vulgate, textes liturgiques et canoniques, patristiques, médiévaux et modernes).

Ce cours peut aussi s'adresser à des personnes qui ont étudié le latin en second cycle de l'enseignement secondaire.

*Annuel (48h)
Mercredi 15h-16h
et TD 16h-17h*

Latin chrétien 2

Emanuele ROMANINI

Dates à confirmer à la rentrée

*Annuel (48h)
Mardi 19h-20h*

* Pour les autres matières de Propédeutique, se reporter aux brochures propres aux Facultés de Théologie et de Philosophie.

B. Programme du Doctorat canonique en Droit canonique

Le Doctorat canonique en Droit canonique est préparé à la Faculté de Droit canonique.

L'inscription en thèse à la Faculté de Droit canonique se déroule chaque année entre le 28 juin et le 13 septembre, sur **présentation d'un dossier et après un entretien avec le Doyen**. Suite à cet entretien, et en accord avec le professeur qui accepte de diriger sa thèse, l'étudiant choisit un sujet de thèse. Il remplira alors un imprimé remis par le secrétariat et qui devra être cosigné par l'étudiant, le directeur de thèse puis le Doyen.

L'élaboration de la thèse doit en principe s'effectuer dans un délai de trois ans. Le doctorant doit obligatoirement procéder à sa réinscription au début de chaque année universitaire.

Tout doctorant de la Faculté de Droit canonique est inscrit au Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris. Le rôle de ce Collège est d'aider les doctorants à devenir de véritables chercheurs en leur offrant un encadrement et un suivi de la thèse. Les doctorants doivent obligatoirement participer à la rentrée du Collège doctorale, ainsi qu'aux séances méthodologiques.

Le programme de l'Ecole Doctorale de l'I.C.P. sera remis aux étudiants au mois de septembre 2018.

La **scolarité doctorale pour les doctorants de la Faculté de Droit canonique** se compose de la façon suivante :

- participation obligatoire à la rentrée de l'École doctorale, aux séances de méthodologie, ainsi qu'aux doctorales ;
- poursuite obligatoire de formations scientifiques disciplinaires et inter-disciplinaires (D1, D2, D3) ;
- chaque doctorant est appelé à participer à l'unité de recherche de l'I.C.P. et au pôle de recherche auquel participe la Faculté de Droit canonique.

① Première année de Doctorat (D1)

Pour ceux qui suivent le **programme doctoral canonique** :

- suivi et validation d'un cours et de trois séminaires en vue d'obtenir la **Capacité doctorale**¹ (du mois d'octobre au mois de mars).

Pour ceux qui suivent le programme en collaboration avec la Faculté Jean-Monnet de Sceaux :

- assiduité au programme européen *Gratianus-Socrates* qui se déroule de début octobre à décembre.

Ce programme européen de formation doctorale en Droit canonique porte sur : « **État, libertés, religions en Droits nationaux et européen** ». Il a été fondé en partenariat avec l'Institut Catholique de Paris et des Institutions universitaires établies dans différents pays de l'Union Européenne. Les cours et séminaires de ce programme concernent le Droit canonique et le Droit des relations Églises/États. Ils sont organisés à Paris et regroupent des

¹ Diplôme propre de l'Institut Catholique de Paris

doctorants venus de divers pays. L'un des objectifs essentiels du programme *Gratianus* est de créer une communauté scientifique internationale de chercheurs spécialistes des matières mentionnées plus haut.

Sous certaines conditions, le doctorant qui suit ce programme peut obtenir un « Diplôme Universitaire *Gratianus* » de Paris-Sud XI.

Pour tous (programme doctoral canonique et programme en collaboration avec la Faculté Jean-Monnet de Sceaux), s'ajoutant à la participation aux activités de l'École doctorale :

- travail d'affinement du sujet de thèse avec le directeur de la thèse,
- réunions des doctorants.

② Deuxième année de Doctorat (D2)

Pour ceux qui suivent le **programme doctoral canonique** :

- assiduité au programme européen *Gratianus-Socrates* qui se déroule du 1^{er} octobre au 30 novembre (voir présentation du programme ci-dessus)

Pour **tous** :

- participation aux réunions des doctorants

③ Troisième année de Doctorat (D3)

Le doctorant continue de participer aux réunions de doctorants.

L'autorisation de soutenir la thèse est subordonnée à l'attestation de validation des années 1 à 3 par le directeur du 3^{ème} cycle, le Doyen Ludovic DANTO.

Dates à retenir :

- ⇒ **Du lundi 8 octobre au vendredi 12 octobre 2018** :
rentrée et journées méthodologiques du Collège Doctoral de l'I.C.P.

3. Cours des diplômes propres à l'Institut Catholique de Paris

A. Deuxième cycle

1- Certificat Universitaire de Droit canonique (C.U.D.C.) en présentiel ou en ligne

Conditions d'admission : l'étudiant doit avoir obtenu le Baccalauréat du Second Degré (civil) et avoir effectué un parcours en enseignement supérieur.

Le Certificat Universitaire en Droit canonique se décline sous trois spécialisations, chacune étant composée de 8 cours et d'un stage ou examen final. Les enseignements peuvent être suivis à l'Institut Catholique de Paris ou à distance (la modalité est à définir au cours d'un entretien en début d'année)¹. Le cursus est prévu pour une durée de deux ans, mais le rythme peut être adapté aux possibilités de chacun.

Composition des certificats :

CERTIFICAT UNIVERSITAIRE EN DROIT CANONIQUE SPECIALISATION « OFFICIALITE »

- Introduction au Droit canonique @ ;
- Droit canonique du mariage 1 @ ;
- Droit canonique du mariage 2 @ ;
- Jurisprudence canonique matrimoniale @ ;
- Procédure canonique 1 @ ;
- Procédure canonique 2 @ ;
- Droit canonique pénal ;
- Un cours au choix :
 - o Droit français de la famille @ ;
 - o Médecine (ce cours n'est pas disponible en ligne) ;
 - o Droit pénal spécial et droit de la pénitence (ce cours n'est pas disponible en ligne).

+ Stage et rapport de stage.

CERTIFICAT UNIVERSITAIRE EN DROIT CANONIQUE SPECIALITE

« CHANCELLERIE DIOCESAINE ET ADMINISTRATION DES BIENS »

- Introduction au droit canonique @ ;
- Droit civil et canonique des biens @
- Liberté religieuse, laïcité et droit européen @ ;
- Organisation de l'Eglise 2 : églises particulières @ ;

¹ Une même matière ne peut pas être suivie à l'Institut Catholique de Paris avec un accès aux cours en ligne, en raison des modalités d'examens qui sont différentes. Mais pour un même diplôme, l'étudiant peut choisir une matière semestrielle en ligne et une autre en présentiel.

- Normes générales @ ;
- Gouvernement, offices et ministères sacrés @ ;
- Droit canonique des personnes physiques @ ;
- Droit canonique des personnes juridiques @.

+ Stage et rapport de stage.

CERTIFICAT UNIVERSITAIRE EN DROIT CANONIQUE SPECIALITE « VIE CONSACREE »

- Introduction au Droit canonique @ ;
- Droit canonique de la vie consacrée @ ;
- Droit civil et canonique des biens @ ;
- Liberté religieuse, laïcité et droit européen @ ;
- Gouvernement, offices et ministères sacrés @ ;
- Droit canonique des personnes juridiques @ ;
- Deux cours au choix parmi les trois suivants :
 - o Droit canonique pénal ;
 - o Droit liturgique et sacramentaire @ ;
 - o Normes générales @

+ Examen final.

2- Diplôme Universitaire Supérieur de Droit canonique (D.U.S.D.C.)

Conditions d'admission : l'étudiant doit avoir obtenu le Baccalauréat du Second Degré (civil) et avoir effectué un parcours en enseignement supérieur.

Le programme de préparation au D.U.S.D.C. recouvre le programme de la Licence avec les mêmes modalités et conditions d'obtention. Le D.U.S.D.C. n'étant pas un diplôme canonique, les étudiants qui en deviennent titulaires ne peuvent être appelés aux mêmes charges ecclésiastiques que ceux qui ont obtenu la Licence ecclésiastique en Droit canonique, ni accéder au Doctorat ecclésiastique en Droit canonique.

(Voir page 11)

B. Troisième cycle

① Capacité doctorale

Tout étudiant préparant le programme doctoral canonique suit et valide le cours et les séminaires suivants qui se déroulent à l'Institut Catholique de Paris :

Droit canonique

Albert JACQUEMIN

Dates à définir à la rentrée

Ce cours sera consacré à l'épistémologie du Droit canonique en tant qu'ensemble de normes destinées à régir une société *sui generis*, l'Eglise. Partant de ce qui prévaut généralement dans les systèmes de droits séculiers, sera présentée l'originalité du Droit canonique dans ses fondements et ses finalités à travers plusieurs thèmes, tels que la réunion de la fonction de gouvernement et de la fonction législative chez l'autorité compétente, le rapport entre organisation hiérarchique de l'Eglise et la reconnaissance des droits fondamentaux des fidèles, l'application du principe de subsidiarité dans l'Eglise...

Cours (36h)

Mardi 17h-19h

Droit français des religions

Philippe GREINER

Dates à définir à la rentrée

Suivant une méthodologie correspondant à un séminaire, les étudiants seront appelés à une participation active pour un commentaire de textes-sources. Les sources juridiques auxquelles se réfère ce séminaire seront principalement celle du Droit français, mais aussi de la Convention et de la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'homme. Les thèmes abordés porteront sur l'encadrement juridique du prosélytisme, l'assistance religieuse dans les services publics français (enseignement public, hôpitaux publics, établissements pénitentiaires), ainsi qu'au sein des armées. En outre, la réflexion portera sur les questions juridiques soulevées par les pratiques et manifestations d'identité religieuse au sein des entreprises du secteur privé.

Séminaire (36h)

Mardi 9h-12h

Droit civil ecclésiastique comparé

Emmanuel TAWIL

Dates à définir à la rentrée

Ce séminaire est une initiation à la recherche en Droit comparé des relations entre l'Eglise et l'Etat. Après quelques heures consacrées aux sources internationales, européennes et internes, les séances seront consacrées à divers thèmes : personnalité juridique en Droit civil des institutions religieuses ; biens religieux ; mariage religieux en Droit civil ; etc.

Séminaire (18h)

Mardi 14h-17h

Philosophie du Droit (séminaire)

Olivier ECHAPPE

Dates à définir à la rentrée

Comme science, comme art ou comme technique, le droit n'échappe pas à un questionnement et à une réflexion philosophiques. Malgré sa spécificité au sein de la famille des droits, et son lien particulier à la Théologie qui conduisait le pape Paul VI à le définir comme un « *ius sacrum* », le Droit canonique ne fait pas exception à cette règle. La démarche qui est proposée dans ce séminaire s'appuie sur l'initiation à la philosophie du Droit reçue, soit à la Faculté de Droit canonique, soit à la Faculté

(18h)

Mardi 14h-17h

de Droit, dans les cycles d'étude antérieurs. Selon les années, les participants au séminaire, et l'actualité du débat public, sont étudiées la question théologico-politique, la question de la nature et de la loi naturelle, et quelques orientations propres au Droit canonique, telles l'équité, la justice, la loi, la séparation des pouvoirs...

② Habilitation à préparer une thèse

L'Habilitation à préparer une thèse, qui correspond à un Diplôme propre de l'I.C.P. conjoint au Master 2 en « Histoire du Droit et du Droit canonique » de l'Université de Paris-Sud XI (Faculté de Droit Jean-Monnet de Sceaux) se prépare à la suite de l'obtention de la Licence ecclésiastique pour ceux qui ont choisi le programme de collaboration avec l'Université de Paris-Sud XI. Les étudiants inscrits pour préparer l'Habilitation à préparer une thèse doivent satisfaire aux exigences requises à la fois pour l'obtention de cette habilitation et du Master 2 de l'Université de Paris-Sud XI.

Ce programme assure une initiation à la recherche et une formation scientifique qui donne ensuite la possibilité aux étudiants titulaires de la Licence ecclésiastique en Droit canonique d'entrer en Doctorat ecclésiastique en Droit canonique conjoint au Doctorat d'Etat en Droit de la Faculté Jean-Monnet de Sceaux.

IV. LE CORPS ENSEIGNANT

1. Enseignants chercheurs à la Faculté de Droit canonique

BURGUN Cédric (M. l'Abbé)

Vice-Doyen et Directeur du 2^{ème} cycle, Maître de conférences, Docteur en Droit canonique, Docteur en Droit, Baccalauréat canonique en Théologie.

DANTO Ludovic (M. l'Abbé)

Doyen de la Faculté de Droit canonique, Professeur extraordinaire, Docteur en Droit canonique avec spécialisation en jurisprudence, Maîtrise de droit privé général.

ECHAPPE Olivier (M.)

Secrétaire Général du *C.I.D.C.C.*, Président de la *S.I.D.C.*, Maître de Conférences, ancien professeur associé aux Universités de Paris V et Lyon III, Docteur en Droit (H.D.R.), Habilitation à préparer une thèse en Droit canonique, Licence en Théologie catholique, Licence ès Lettres, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

GONÇALVES Bruno (R.P.), c.o.

Maître de conférences, chargé des colloques et journée d'études à la Faculté, Docteur en Droit canonique, Docteur en histoire du Droit et des institutions, Maîtrise de Droit, mention « carrières judiciaires », Baccalauréat canonique en Théologie.

GREINER Philippe (M. l'Abbé)

Doyen honoraire, Professeur, Docteur en Droit canonique, Docteur en Droit, D.E.A. d'Etudes politiques, Maîtrise en Droit option « Etudes juridiques générales », Baccalauréat canonique en Théologie.

2. Chargés d'enseignement

BOUDET Emmanuel (M. l'Abbé)

Professeur extraordinaire à la Faculté de Théologie Notre Dame de Paris, Docteur en Droit canonique, Docteur en Droit, Baccalauréat canonique en Théologie, Baccalauréat canonique en Philosophie.

CHAVEL Frédéric (M. le Pasteur)

Maître de Conférences de l'Institut protestant de Théologie. Docteur en Théologie (Genève).

CHIRON Jean-François (M. l'Abbé)

Professeur à la Faculté de Théologie de l'Université Catholique de Lyon, Professeur associé à la Faculté de Droit canonique. Docteur en Théologie, Maîtrise en Droit mention « Carrières juridiques et judiciaire ».

DUCROS FRANÇOIS-REGIS (M.)

Maître de conférences à la Faculté Jean-Monnet (Université Paris XI), Docteur en Droit, Master en Histoire du Droit.

HAUGUEL Charles-Eric (M.)

Docteur en Médecine.

JACQUEMIN Albert (M. l'Abbé)

Docteur en Droit canonique, Docteur en Droit, DEA en théologie, habilitation à la thèse en théologie.

KAPTIJN Astrid (Mme)

Docteur en Droit canonique et Docteur en Droit, D.E.A. de Théologie, licenciée en Droit canonique oriental, Professeur à l'Université de Fribourg (CH), et Vice-Rectrice.

PAPONAUD Christian (M. l'Abbé)

Licencié en Droit canonique, Baccalauréat en Théologie

PETIT Emmanuel (M. l'Abbé)

Vice Official interdiocésain de la Province ecclésiastique de Paris (1^{ère} instance). Enseignant à la Faculté Notre-Dame de Paris. Docteur en Droit canonique, Diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Baccalauréat canonique en Théologie.

TALAZAC-LAURENT Annie (Mme)

Maître de conférences honoraire des Universités et avocat honoraire au Barreau de Paris.

TAWIL Emmanuel (M.)

Maître de conférences à l'Université Paris II. Correspondant du Comité pontifical des Sciences Historiques. Habilitation à diriger des recherches (Paris II), Doctorat en Droit public (Aix-Marseille III), Doctorat canonique en Droit canonique (Strasbourg), Post-doctorat en Sciences Religieuses (E.P.H.E.), Licence canonique en Théologie (Fribourg-en-Suisse), Certificat d'études en Antiquités chrétiennes (Institut pontifical d'archéologie chrétienne).

VALICOURT (de) Emmanuel (M. l'Abbé)

Docteur en droit de l'Université de Paris – sud XI et docteur en droit canonique de l'Institut Catholique de Paris.

3. Enseignants extérieurs

BERNABE Boris (M.)

Professeur à la Faculté Jean-Monnet de Sceaux (Université de Paris-Sud XI), Directeur du Master 2 « Histoire du Droit et du Droit canonique ».

DEMOULIN-AUZARY Florence (Mme)

Professeur à la Faculté Jean-Monnet de Sceaux (Université de Paris-Sud XI)

JANKOWIAK François (M.)

Vice-Doyen de la Faculté Jean Monnet de Sceaux de l'Université de Paris-Sud XI. Professeur à la Faculté Jean Monnet de Sceaux (Université de Paris-Sud XI).

4. Professeurs invités en 2018-2019

RICHER Etienne (M. l'Abbé)

Doyen de la Faculté de Droit canonique de l'Institut catholique de Toulouse

BORRAS Alphonse (M. l'Abbé)

Université catholique de Louvain

V. LES RESSOURCES ET BIBLIOTHEQUES

1. Un site de référence à disposition de chacun : www.droitcanonique.fr

Des textes de références, à la jurisprudence et aux fiches pratiques

Le site www.droitcanonique.fr est porté par les enseignants chercheurs et enseignants de la Faculté de Droit canonique de l'Institut Catholique de Paris et soutenu par l'Institut Catholique de Paris. Il se veut au service de tous les praticiens du Droit canonique.

La Société internationale de Droit canonique et de législation religieuse comparée est partenaire de cette réalisation. L'Association des Anciens de la Faculté de Droit canonique apporte également son concours actif.

Né du besoin d'un site de référence comportant les textes fondamentaux, les derniers textes législatifs parus, le site [droitcanonique.fr](http://www.droitcanonique.fr) met aussi à disposition l'index de la revue *L'année canonique*, la *Recension canonique*, base de données recensant les articles pertinents des grandes revues canoniques, de la jurisprudence rotale traduite (sur inscription), mais aussi des fiches pratiques pour des questions canoniques rencontrées par les curés, chanceliers, économistes des diocèses et des congrégations.

Une *newsletter* permet de se tenir informé des dernières mises à jour.

2. La bibliothèque de la Faculté de Droit canonique

La bibliothèque de la Faculté offre un fonds spécialisé (10 000 volumes, 130 titres de périodiques (français et étrangers, 500 mémoires et thèses) :

- En Droit canonique : histoire des sources et des institutions, jurisprudence matrimoniale, Droit canonique des biens, Droit canonique pénal, Droit oriental, Droit liturgique et sacramentaire, Droit de la vie consacrée...
- Dans le domaine des relations Eglises/ États, des régimes des cultes et du Droit des personnes...

Accès aux étudiants de l'Institut Catholique et aux personnes ayant une carte de bibliothèque délivrée par le Secrétariat Universitaire, ainsi qu'aux membres de la Société Internationale de droit canonique, aux membres de l'association des Anciens de la Faculté. Le prêt est soumis à conditions.

Services : prêt entre bibliothèques ; photocopies ; deux postes de consultation du catalogue informatisé et des bases de données de l'I.C.P.

| Bibliothécaire : Mme Anne-Laure PASCAL

3. Les autres bibliothèques de l'Institut Catholique de Paris

Outre la bibliothèque de la Faculté de Droit canonique, cinq bibliothèques permettent aux étudiants, enseignants et chercheurs, de trouver à l'Institut catholique de Paris d'excellentes conditions de travail et un fonds de documentation très riche :

- **Bibliothèque universitaire de Fels :**
600 000 volumes dont 24 000 en libre accès

6 000 titres de périodiques dont 600 en cours d'abonnement

260 places de lecture

30 bases de données pluridisciplinaires

Un fond ancien regroupant 780 tablettes cunéiformes, 60 000 imprimées antérieurs à 1811 dont 79 incunables, 1 550 manuscrits, 42 000 photographies anciennes.

⇒ Horaires d'ouverture pendant la période universitaire :

1^{er} étage : lundi - vendredi : 9h-19h

5^{ème} étage : lundi - mercredi : 9h-20h30 ; jeudi - vendredi : 9h-19h ; samedi : 9h-12h30

- **Bibliothèque Jean de Vernon :**

- **Bibliothèque Œcuménique et Scientifique d'Études Bibliques (B.O.S.E.B.)**
45 000 ouvrages et 460 titres de revues dont 260 en cours d'abonnement.

- **Bibliothèque de l'Institut Français d'Études Byzantines (I.F.E.B.)**
40 000 ouvrages et 900 titres de périodiques dont 110 en cours d'abonnement.

⇒ Horaires d'ouverture pendant la période universitaire (BOSEB et IFEB) :

Lundi : 13h00 - 19h00,

Mardi, mercredi et jeudi : 9h00 - 19h00,

Vendredi : 10h00 - 19h00,

Samedi : 9h00 - 13h00.

- **Centre documentaire de l'Institut Supérieur de Pédagogie**

25 000 ouvrages et 50 abonnements en cours d'abonnement

3 rue de l'Abbaye ♦ 75006 Paris

⇒ Horaires d'ouverture pendant la période universitaire :

Lundi, mercredi et jeudi : 9h30 - 18h00,

Mardi : 11h00 - 19h00,

Vendredi : 9h30 - 17h00.

**Un portail documentaire pour l'ensemble des bibliothèques
de l'Institut Catholique de Paris : <https://bibliotheques.icp.fr>**

VI. LA RECHERCHE

1. Lieux de recherche

A. Le Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris

Le Collège doctoral constitue la structure pédagogique au sein de laquelle les doctorants des Facultés de l'Institut Catholique de Paris s'initient aux méthodes de recherche propres à leurs disciplines. Il se donne pour tâche d'intégrer les doctorants à la communauté scientifique internationale en leur apportant une culture approfondie, indispensable pour croiser les différents champs du savoir et mettre en perspective leurs connaissances disciplinaires.

Voir pages 25 et suivantes.

B. La recherche à la Faculté de Droit canonique

La recherche à la Faculté de Droit canonique s'organise autour de plusieurs pôles :

- **Le Consortium International « Droit canonique et culture » (C.I.D.C.C.) :**

Secrétaire Général : Professeur Olivier ECHAPPE

Fondé en 1995 par la Faculté de Droit canonique, l'objet général du C.I.D.C.C. consiste en l'étude universitaire du Droit canonique de l'Eglise catholique romaine, de la canonicité de celle-ci, dans ses relations avec des contextes culturels, sociaux,

Avec ses différents correspondants, le C.I.D.C.C. forme un réseau international de chercheurs universitaires reliés par l'intermédiaire de la délégation générale du C.I.D.C.C. à la Faculté de Droit canonique de l'I.C.P.

- **Groupe de Recherche et d'Études Canoniques Spécialisées (G.R.E.C.S.)**

Responsable : Professeur Philippe GREINER

Ce groupe à finalité pratique organise des journées de séminaires spécialisés en Droit canonique, au cours desquelles sont étudiées des questions ecclésiales et canoniques, soit thématiques, soit d'actualité.

C. Autres lieux de recherche

- **La Société Internationale de Droit canonique (S.I.D.C.)**

La Société internationale de Droit canonique et de Législations religieuses comparées (S.I.D.C.) est un réseau international de canonistes. Outre l'organisation de colloques, elle se consacre à la publication de la revue **L'année canonique** en coopération avec la Faculté de Droit canonique (éditions Letouzey et Ané, Paris).

Président de la S.I.D.C. : Professeur Olivier ECHAPPE

Directeur de *L'année canonique* : Professeur Olivier ECHAPPE

- « **Droit et Sociétés religieuses** »

Collaboration scientifique avec le Centre «Droit et sociétés religieuses» de l'Université de Paris-Sud XI.

2. Le programme européen Gratianus-Socrates

La Faculté de Droit canonique est partenaire du Programme *Gratianus*, programme intégrant la formation doctorale en Droit canonique et en Droit des Etats à l'égard des religions, qui correspond à un diplôme de l'Université de Paris-Sud XI.

Responsable du diplôme : Professeur François-Régis DUCROS

3. Evénements facultaires

Des colloques, séances académiques, journées d'études et conférences sont organisés par la Faculté de Droit canonique en lien avec ses activités de recherche. Ces manifestations sont gratuites pour les étudiants et enseignants de l'Institut Catholique de Paris, mais l'inscription est obligatoire.

Par ailleurs, des sessions facultaires spécialisées ou pour grand public sont organisées avec possibilité de prise en charge dans le cadre de la formation continue (sauf O.P.C.A. – Organisme Paritaire Collecteur Agréé).

- Mardi 20 novembre 2018 : « **L'Etat confronté au pluralisme religieux : épistémologie concordataire** ». Colloque organisé avec la Faculté Jean Monnet de Paris-Saclay. Tout public, sur inscription.
- Mardi 11 décembre 2018 : « **Gouverner un institut religieux : quelles autorités pour quel service des personnes ?** ». Journée d'études.
- Lundi 14 et mardi 15 janvier 2019 : « **Terre de mission et évangélisation en Afrique et en Europe : regards croisés et approches canoniques** ». Colloque pour les 25 ans de collaboration entre le Département de Droit canonique de l'Université catholique d'Afrique centrale et la Faculté de droit canonique de l'ICP : le colloque se déroulera à l'Institut catholique de Yaoundé.
- Mardi 5, mercredi 6 et jeudi 7 février 2019 : **Session de formation permanente pour les personnels des Officialités**
- Mardi 19 et mercredi 20 mars 2019 : **Journées d'études pour les Chanceliers diocésains**
- Mardi 14 mai 2019 : « **Droit pénal canonique et protection des personnes** ». Journée d'études

VII. INSCRIPTIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

1. Inscriptions

Il est possible de s'inscrire à la Faculté de Droit canonique avant le commencement de chaque semestre universitaire.

Calendrier des inscriptions :

- Pour le 1^{er} semestre : **du 2 juillet au 30 septembre 2018**
- Pour le 2^{ème} semestre : **du 7 janvier au 9 février 2019**

A. Candidature d'un étudiant

Les étudiants souhaitant s'inscrire à la Faculté doivent d'abord adresser un dossier de candidature contenant les documents suivants :

- *Curriculum vitae*,
- lettre de motivation,
- copie des diplômes obtenus (en Théologie, Philosophie, Droit étatique, Droit canonique...) ou relevés de notes pour les parcours de formation n'aboutissant pas à la délivrance d'un diplôme,
- 1 photo d'identité.

*** Les clercs ainsi que les membres d'un institut de vie consacrée ou d'une société de vie apostolique doivent également fournir :

- une autorisation écrite de leur Évêque ou de leur Supérieur hiérarchique précisant le cursus d'études pour lequel ils sont envoyés comme étudiants,
- une attestation de prise en charge financière par l'autorité ecclésiastique dont ils dépendent.

*** Les personnes laïques dont les études sont financièrement prises en charge par un Diocèse ou une autre institution ecclésiastique doivent fournir une attestation de prise en charge financière.

Après avoir envoyé ce dossier, rendez-vous doit être pris avec le Directeur du 2^{ème} ou 3^{ème} cycle de la Faculté afin d'établir un contrat d'études et un devis d'inscription. Ce rendez-vous est fixé auprès du secrétariat de la Faculté, avant le jeudi 13 septembre 2018. Ce rendez-vous peut être téléphonique ou par Skype pour les étudiants choisissant une modalité en ligne.

Davantage d'informations sont disponibles au secrétariat de la Faculté de Droit canonique et vous seront adressées sur simple demande (coordonnées page 5).

Le contrat d'études ayant été établi, l'étudiant peut procéder à l'inscription administrative et obtenir sa carte d'étudiant en se rendant au Secrétariat Universitaire de l'Institut Catholique de Paris.

B. Démarches d'un étudiant ressortissant d'un pays hors de l'Union Européenne

① Conditions d'admission

Un visa d'étude est obligatoire pour toute inscription comme étudiant. L'absence de visa peut entraîner le report de l'inscription d'un semestre, voire d'une année.

Pour s'engager dans un cursus d'études, l'étudiant doit avoir une maîtrise suffisante de la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit. Un document attestant du niveau de français pour les étudiants non francophones (y compris les ressortissants de l'Algérie, du Maroc, de la Tunisie ou de Madagascar) doit être fourni. Si le niveau de français est insuffisant, les étudiants concernés sont appelés à suivre des cours à l'Institut de Langue et de Culture Françaises (I.L.C.F.) de l'Institut Catholique de Paris¹.

Trois cas peuvent se présenter :

- 1- L'étudiant est titulaire d'une attestation de niveau C1 ou C2, ou du certificat Avancé 2 ou Supérieur de l'I.L.C.F. : sa connaissance de la langue française est en principe suffisante pour suivre des cours à la Faculté.
- 2- L'étudiant est titulaire d'une attestation de niveau Avancé B2 ou du certificat Intermédiaire 3 ou Avancé 1 de l'I.L.C.F. : s'il est admis à s'inscrire à Faculté, il devra obligatoirement suivre en outre des cours de français :
 - soit durant d'une ou plusieurs sessions mensuelles (entre le mois de mai et le mois de septembre), ce qui permet de pouvoir suivre les cours à la Faculté de Droit canonique dès le 1^{er} semestre.
 - soit durant le 1^{er} semestre, d'octobre à février : 15h minimum par semaine, ce qui permet de pouvoir suivre les cours à la Faculté de Droit canonique à partir du 2nd semestre.
- 3- Si le diplôme de français est d'un autre type que ceux mentionnés aux paragraphes 1 et 2 : sa validité sera examinée par l'I.L.C.F.

② Démarches administratives

Avant de se rendre en France :

- demander une attestation de pré-inscription avant le 13 juillet auprès du secrétariat de la Faculté de Droit canonique, en adressant **le dossier de candidature** (voir p. 37) accompagné d'une attestation de niveau de français comme expliqué ci-dessus.
- obtenir des Autorités Consulaires Françaises un visa d'études.

¹ La brochure de l'I.L.C.F. est à votre disposition sur le : www.icp.fr/ilcf
I.L.C.F. 21 rue d'Assas, 75006 PARIS, 33 (0)1 44 39 52 68

Sont dispensés de ce visa, mais cependant soumis à la carte de séjour : les ressortissants de l'Islande et de la Suisse.

En arrivant en France

L'étudiant étranger doit être en France **le 13 septembre** au plus tard afin de régler les démarches administratives afférentes à son inscription.

A son arrivée à l'Institut Catholique de Paris, l'étudiant doit :

- rencontrer le Directeur du 2^{ème} ou du 3^{ème} cycle de la Faculté de Droit canonique pour obtenir le contrat d'étude et le devis d'inscription ou l'inscription à l'examen de français ;
- se présenter au Secrétariat Universitaire de l'Institut Catholique de Paris pour l'inscription administrative avec le devis d'inscription délivrée par la Faculté de Droit canonique, et régler l'intégralité des droits d'inscription s'il s'agit d'une première inscription à l'I.C.P. (le fractionnement ne sera possible qu'à partir de la deuxième inscription) ;
- s'il réside à Paris et en Ile de France, se présenter au service « titres de séjours » de l'ICP, situé au sein de la Délégation aux Affaires internationales, Bâtiment L, rez de chaussée aux horaires suivants :
 - o Lundi au mercredi : 9h30 – 12h
 - o Jeudi : 9h30-12h30 et 14h-16h30
 - o Vendredi : fermé

Remarques

Tout étudiant qui ne présentera pas un visa d'études en règle devra retourner dans son pays d'origine pour obtenir ce visa. En conséquence, son inscription à la Faculté sera automatiquement repoussée au semestre suivant.

Les demandes de bourses d'études doivent se faire plusieurs mois à l'avance, auprès du service culturel de l'Ambassade de France du pays d'origine. L'Institut catholique de Paris n'est pas en mesure d'attribuer des bourses ou des subventions à ses nouveaux étudiants. Ceux-ci doivent être en mesure de présenter une garantie de ressources financières suffisantes avant d'entreprendre des études.

C. Auditeur validant ou auditeur non validant

- Un « **auditeur validant** » suit un petit nombre de cours et règle un montant lié au nombre d'heures suivies. Il doit valider chaque cours suivi. Son inscription est soumise à un rendez-vous avec le Directeur du 2^{ème} cycle
- Un « **auditeur** » suit un petit nombre de cours et règle un montant lié au nombre d'heures suivies. Il ne valide aucune matière et ne peut donc prétendre à l'obtention d'un diplôme. L'auditeur s'adresse au secrétariat de la Faculté pour y retirer son devis d'inscription.

Cette démarche effectuée, les **auditeurs validant** et les **auditeurs** procèdent à leur inscription administrative en se présentant au Secrétariat Universitaire de l'Institut Catholique de Paris munis de :

- leur devis d'inscription,
- deux photos d'identité,
- leur règlement.

Cette inscription peut aussi se faire par correspondance en adressant les trois pièces ci-dessus à :

Institut Catholique de Paris ♦ Secrétariat Universitaire
21 rue d'Assas ♦ 75270 Paris cedex 06

Un **auditeur validant** ou un **auditeur** peut prendre une carte de la bibliothèque universitaire de Fels en même temps qu'il règle son inscription.

2. Droits d'inscription

A. Présentation

L'Institut catholique de Paris a mis en place un système différencié des droits d'inscription : le montant des droits d'inscription est modulé en fonction des moyens financiers des étudiants.

Ceux qui souhaitent apporter leur soutien aux actions de l'Institut catholique de Paris peuvent effectuer un don du montant de leur choix : ce don est déductible du revenu imposable (66% de la somme versée). Les dons seront affectés à des bourses pour les étudiants rencontrant des difficultés économiques.

B. Montants des droits d'inscription

Les tarifs des formations varient selon les cursus et s'adaptent aux ressources des apprenants. Ils s'organisent en 5 niveaux progressifs pour assurer aux étudiants l'équité d'accès.

La colonne grisée dans le tableau page 51 correspond au tarif s'appliquant aux candidats – clercs ou laïcs- envoyés dans le cadre d'une prise de responsabilité d'Eglise.

Inspirée par la démarche de responsabilité sociale des universités (RSU), l'opération « **Campus Responsable** » de l'ICP a été lancée en 2013. Elle repose les fondements pédagogiques des universités catholiques et vise à rendre l'expérience universitaire accessible à tous, elle promeut un environnement de travail propice à la réussite et au développement de l'étudiant. Les actions déjà menées ont été récompensées en 2016 par le Trophée Campus Responsable.

Encouragé à poursuivre ces actions, l'aide de chacun est nécessaire. Aussi tous les étudiants inscrits en cursus auront à verser une contribution de 152 €, indépendamment des frais de scolarité, permettant ainsi la poursuite des efforts de l'ICP pour la valorisation de son patrimoine, la valorisation des personnes et la gestion environnementale. ¹

Les cursus concernés par cette contribution sont

- La Licence et le D.U.S.D.C.
- Le doctorat (D1, D2, D3 et Dn)
- Le C.U.D.C

Sur le tableau ci-après, les cursus concernés sont suivis d'un astérisque *

¹ Pour plus d'informations, consulter le site de l'ICP <http://www.icp.fr/a-propos-de-l-icp/decouvrez-l-icp/campus-responsable/la-demarche-campus-responsable-de-l-icp-4175.kjsp?RH=VF>

① Pour les étudiants (carte de bibliothèque incluse) :

	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3 ¹	TARIF 4 ²	TARIF 5	
Votre foyer fiscal à moins de 4 parts et vos revenus sont :	> 80.000 €	50.001 à 80.000 €	38.001 à 50.000 €	20.001 à 38.000 €	< 20.000 €	Tarif Formation professionnelle
Votre foyer fiscal à plus de 4 parts et vos revenus sont :	> 120.000 €	80.001 à 120.000 €	50.001 à 80.000 €	38.001 à 50.000 €	< 38.000 €	

↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓

Pour chaque cursus, un tarif adapté à votre situation et à l'organisation temporelle retenue							
1 ^{ère} année de de Licence ou D.U.S.D.C. *	<i>Temps plein</i>	3 860 €	3 420 €	3 020 €	2 720 €	2 380 €	5 440 €
	<i>Temps aménagé</i>	2 820 €	2 380 €	1 980 €	1 680 €	1 340 €	3 560 €
Année suivante de Licence ou D.U.S.D.C. *	<i>Temps plein</i>	3 760 €	3 320 €	2 920 €	2 620 €	2 280 €	5 260 €
	<i>Temps aménagé</i>	2 720 €	2 280 €	1 880 €	1 570 €	1 240 €	3 380 €
Année de rédaction de mémoire		520 €					-
C.U.D.C. (présentiel ou en ligne) *	<i>Par an</i>	2 180 €	1 780 €	1 340 €	1 040 €	740 €	2 410 €
DU *	<i>Deuxième année</i>	1 140 €	940 €	740 €	640 €	410 €	1 330 €
Habilitation à préparer une thèse		3 220 €	2 820 €	2 380 €	2 080 €	1 780 €	4 280 €
Doctorats (D1, D2, D3, DN) *		3 620 €	3 090 €	2 590 €	2 160 €	1 860 €	4 660 €

¹ Tarif 3 : Sont également concernés par le tarif 3 : les étudiants venus de l'étranger.

² Tarif 4 : Sont également concernés par le tarif 4 : les religieuses, religieux et prêtres, les laïcs envoyés par leur diocèse.

② Pour les Étudiants auditeurs validant et auditeurs

	Auditeur	Etudiant Auditeur validant	Tarif formation continue (EAV)	Tarif formation continue Auditeur
Tarif horaire pour une heure	7 €	12 €	24 €	14 €
Frais de dossiers pour AUDITEUR (<i>uniquement à la 1^{ère} inscription à l'ICP</i>)	48 €			
Inscription aux bibliothèques de l'I.C.P.	Un an : 95 € Un semestre : 55 €			

C. Modalités de règlement

Les droits d'inscription peuvent être réglés :

- Paiement intégral lors de l'inscription
- Paiement échelonné jusqu'à 7 échéances possibles
 - o Exemples :
 - Pour une inscription en juillet : 7 échéances possibles
 - Pour une inscription en août : 6 échéances possibles
 - Pour une inscription en septembre : 5 échéances possibles
 - Pour une inscription en octobre : 4 échéances possibles

Seuls les droits pédagogiques peuvent faire l'objet d'un fractionnement.

L'autorisation de prélèvement automatique se trouve dans le dossier qui vous a été remis ou peut être téléchargé sur le site www.icp.fr

3. Autres démarches

A. Bourses

L'Institut catholique de Paris n'accorde pas de bourses **pour une première inscription**.

L'attribution d'une bourse n'est pas systématique. Les démarches préalables sont à entreprendre six mois à un an avant le début des études.

Pour plus de renseignements : www.icp.fr,
rubrique « s'inscrire – informations générales ».

B. Équivalences

En fonction de leurs études antérieures, les étudiants pourront, au cas par cas, bénéficier d'équivalences sur certaines matières. Ces demandes d'équivalences seront évoquées lors de l'entretien avec le Doyen, qui décidera de leur validation.

C. Abandon d'études

Si l'étudiant prévoit de mettre fin prématurément à son contrat d'études, il doit prendre rendez-vous avec le Doyen. Si pour des motifs légitimes, il en est empêché, il doit lui signifier cette intention d'abandon par lettre manuscrite. Pour les étudiants qui sont clerc, membre d'un institut religieux, d'une société de vie apostolique, ou pour les laïcs qui ont été envoyés par une institution ecclésiale, cette démarche ne pourra être prise en compte que si leur Supérieur hiérarchique adresse lui-même une lettre au Doyen par laquelle il déclare avoir autorisé cet abandon d'études.

Par la suite, l'étudiant concerné devra adresser une lettre en recommandé au :

Secrétariat Universitaire - 21 rue d'Assas 75270 PARIS Cedex 06.

Cette lettre doit comporter :

- les coordonnées précises de l'intéressé(e), la date du jour, le numéro d'étudiant, la date de naissance, l'adresse exacte pour toute correspondance, la date précise d'arrêt des cours, les motifs de l'abandon ;
- Le(s) justificatif(s) de l'abandon : certificat médical, attestation d'inscription dans un autre établissement, certificat de travail, lettre de rappel d'un supérieur (pour les religieux, religieuses, prêtres, etc...), toute autre pièce expliquant la décision d'annulation ;
- Les différents documents remis lors de l'inscription : carte d'étudiant/bibliothèque, certificats de scolarité, reçu des sommes versées, double du dossier de prélèvement automatique ;
- Un relevé d'identité bancaire pour un éventuel remboursement.

Attention : Seule la date de réception par le Secrétariat Universitaire est prise en compte (cachet du courrier postal faisant foi).

D. Conditions d'annulation

Si une demande d'annulation d'inscription est déposée avant le début des cours du 1^{er} semestre :

- retenue d'un forfait de 400 € pour frais de dossier.
- Pour toute inscription dont les frais de scolarité sont inférieurs à 400 €, retenue de 25% du montant des sommes réglées.

Si le désistement est déposé après le début des cours :

- Aucun remboursement des sommes versées.

Annulation des prélèvements restants à faire après la date d'abandon.

VIII. SERVICES DESTINES AUX ÉTUDIANTS DE L'ICP

1. Délégation à la vie du Campus

Les services proposés aux étudiants de l'Institut Catholique de Paris sont désormais rassemblés sous une même entité, appelée « Délégation à la vie du Campus ». Son but est de penser l'étudiant dans son entièreté, de promouvoir un environnement de travail et une qualité de vie propice à la réussite et au développement intellectuel, spirituel et affectif de l'étudiant, et de rendre accessible à tous l'expérience universitaire étudiante.

L'objectif est ainsi permettre aux étudiants de :

- **s'engager** notamment au sein des associations étudiantes déjà constituées (plus d'une vingtaine sur notre Campus). Tout étudiant peut également proposer un projet ; toute initiative sera reçue avec bienveillance et discernement.
- **être écoutés** :
 - spirituellement au sein de l'Aumônerie. L'Aumônerie de l'Institut Catholique de Paris est affiliée à la Mission Étudiante et au réseau Chrétiens en Grandes Écoles. A ce titre, elle participe aux grands événements catholiques étudiants de Paris (Messe des étudiants à Notre Dame de Paris, pèlerinage à Chartres...). Elle propose également des activités propres : messe chaque mardi à 12h15 à Saint Joseph des Carmes ; adoration du Saint Sacrement à l'Oratoire ; groupe de prière, etc.
 - psychologiquement. L'espace d'écoute et d'accueil psychologique permet à tout étudiant de venir parler, d'échanger, d'être aidé et soutenu, pour un moment passager ou plus régulier durant l'année universitaire.
- **se soigner** : une infirmerie pour les étudiants de l'I.C.P. propose d'accueillir et de prodiguer des soins, et de prendre en charge les étudiants lors de malaise ou d'urgence, de conseiller et d'orienter si besoin vers des professionnels extérieurs, de suivre les étudiants en situation de handicap et de proposer des actions de prévention santé et notamment de former aux « premiers secours » [certificat PSC1].
- **s'informer** : Deux plateformes en ligne sont désormais disponibles et proposent de renseigner tout étudiant sur des opportunités de logements (<https://housing.icp.fr>) ou d'emplois et de stages (<https://icp.jobteaser.com/fr>).
- **s'orienter** : Le service d'orientation et s'insertion professionnelle (SOIP) est dédié à la compréhension des milieux professionnels et au positionnement de l'étudiant au sein du marché du travail. Il offre en outre une méthodologie de recherche de stage et d'emplois et permet d'acquérir une réelle posture professionnelle. Egalement axé sur l'orientation, le SOIP propose d'accompagner les étudiants dans leur choix de poursuite d'études et de métiers et de les renseigner sur les formations existantes en lien avec leur projet d'études et à plus long terme leur projet professionnel. Le SOIP rencontre les étudiants lors de RDV individuels et en collectif (ateliers) et organise chaque année le Forum ICP Entreprises. Le SOIP travaille également avec un réseau de partenaires solides et à l'écoute de nos étudiants.

En savoir plus :

- <https://www.icp.fr/vie-du-campus/vie-associative-et-etudiante/>
- <https://www.icp.fr/vie-du-campus/gestion-du-quotidien/>
- <https://www.icp.fr/formations/orientation-et-insertion-professionnelle/>

En outre directement rattachés au Recteur, la Délégation aux affaires internationales accompagne les étudiants sur des questions de mobilité.

La Délégation aux affaires internationales (D.A.I) a pour mission de développer un réseau d'échanges et de partenariats avec des universités du monde entier et d'assurer le bon déroulement du processus de mobilité étudiante en lien avec des partenaires à l'étranger.

2. Informatique

L'Institut catholique de Paris dispose de plusieurs salles informatiques, utilisées pour les cours et ouvertes aux étudiants en libre accès pour la réalisation de leurs travaux personnels, mémoires, thèses...

Tout étudiant inscrit à l'Institut catholique de Paris peut accéder à ces salles sur présentation de sa carte d'étudiant.

3. Association des Étudiants de la Faculté de Droit canonique

Le rôle de l'Association des Étudiants (Association régie par la Loi de 1901) est d'établir un lien entre les étudiants, l'administration et le corps enseignant de la Faculté, de favoriser le contact entre les étudiants, de veiller à la bonne intégration des étudiants nouvellement inscrits et de relayer des propositions.

Le Président du Bureau des Étudiants de la Faculté de Droit canonique peut être contacté par le biais du secrétariat de la Faculté.

Tous les étudiants inscrits à la Faculté de Droit canonique reçoivent un livret pédagogique qui donne le règlement intérieur de la Faculté, précise les modalités de validation aux examens et aide, au plan méthodologique, les étudiants pour la rédaction de leur mémoire et autres travaux écrits.

IX. INDEX DES ENSEIGNANTS CITES

<i>B</i>	
BOUDET Emmanuel	31
BURGUN Cédric	5, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 31
<i>C</i>	
CHAVEL Frédéric	16, 20, 31
CHIRON Jean-François	31
<i>D</i>	
DANTO Ludovic	5, 15, 16, 17, 21, 22, 26, 31
DUCROS François-Régis	15, 17, 31, 36
<i>E</i>	
ECHAPPE Olivier	15, 16, 19, 20, 29, 31, 35
<i>G</i>	
GONÇALVES Bruno	15, 16, 18, 21, 31
GREINER Philippe	15, 16, 17, 18, 20, 29, 31, 35
<i>H</i>	
HAUGUEL Charles-Eric	16, 21, 31
<i>J</i>	
JACQUEMIN Albert	29, 32
<i>K</i>	
KAPTIJN Astrid	32
<i>P</i>	
PAPONAUD Christian	16, 20, 32
PETIT Emmanuel	15, 19, 32
<i>T</i>	
TALAZAC-LAURENT Annie	15, 19, 32
TAWIL Emmanuel	29, 32
TOXE Philippe	15, 19
<i>V</i>	
VALICOURT Emmanuel (de)	16, 20, 32